

Figure 10 : Projet et AAC du captage de la Corbelière (doc site aires-captages.fr)

L'AAC du captage de la Corbelière s'étend sur 57 331.5 ha pour un captage dont le prélèvement maximal d'après l'AP de 2013 est de 750 m<sup>3</sup>/h sur 20 h au maximum. On remarque par ailleurs que le PPE défini incorpore la zone d'implantation des éoliennes sur sa limite sud ouest (cf annexe 2).



Figure 11 : Projet et AAC du captage de la Varenne le Clain (doc site aires-captages.fr)

L'AAC du captage de la Varenne le Clain s'étend sur 210 952 ha sur les départements des Deux Sèvres, Charente et Vienne pour un captage dont le prélèvement maximal d'après l'AP de 2013 est de 1400 m<sup>3</sup>/h au maximum. On remarque par ailleurs que le PPE défini n'incorpore pas la zone d'implantation des éoliennes (cf annexe 2).

La figure 12 détaille à hauteur du projet la superposition des 3 AAC résultant du contexte géologique et hydrogéologique particulier du site.

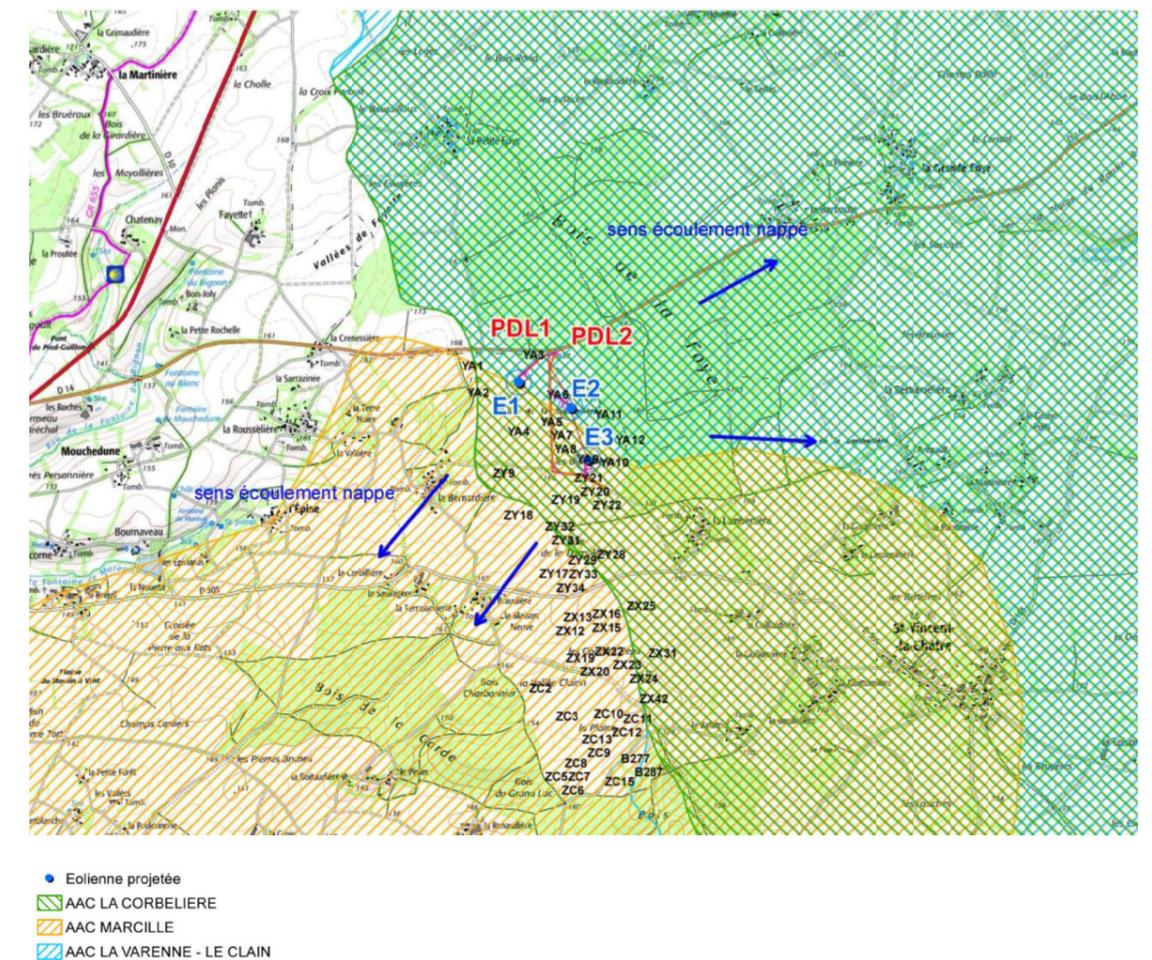


Figure 12 : Projet et AAC des 3 captages (doc site aires-captages.fr)

Les recherches d'eau par forage qui se sont multipliées à partir des années 1980 ont montré que les ressources contenues dans l'aquifère du Dogger sont assez faibles. Ainsi, le débit obtenu par forage ne dépasse souvent guère une trentaine de mètres cubes par heure.

Ceci s'explique par la faible épaisseur du réservoir qui est de l'ordre d'une trentaine de mètres.